

## **COMPTE-RENDU : ELECTIONS EUROPEENNES, DEBAT AVEC FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY (LR)**

**DU 20 MARS 2019**

### **PROPOS LIMINAIRES**

La priorité : sortir de la naïveté dans laquelle s'est enfermée l'Europe.

Cette naïveté se manifeste dans la concurrence déloyale que subissent les entrepreneurs européens sur les marchés mondiaux. Un exemple criant, celui de l'accès aux marchés publics. Alors que l'Union européenne (UE) a ouvert intégralement ses marchés, les autres pays limitent leur accès (Etats Unis : 32% ; Canada : 16%) ou les ferment purement et simplement (Chine : 0%).

Elle se manifeste aussi au sein même de l'UE puisque certaines entreprises n'appliquent pas les règles en vigueur dans le pays de destination, par exemple, lorsqu'elles détachent des salariés.

Les PME sont les premières victimes de cette naïveté alors qu'elles devraient, au contraire, bénéficier d'un environnement favorable pour se développer et créer de l'emploi.

### **PROPOSITIONS LES REPUBLICAINS**

- La réciprocité doit guider la politique commerciale européenne, qui doit être mieux articulée avec la politique européenne de concurrence.

L'Europe a permis de sortir d'un modèle étatiste pour aller vers la libre concurrence mais cette concurrence doit se faire à armes égales. C'est par la réciprocité commerciale que la mondialisation pourra être corrigée.

Concrètement, cela signifie :

- Ne pas surtransposer systématiquement,
- Avoir les mêmes règles pour ceux qui importent et pour ceux qui produisent dans l'UE.

Il est impossible d'imposer aux entreprises européennes d'être vertueuses et, dans le même temps, d'accepter l'importation de produits moins vertueux. La taxe carbone n'est pas un outil protectionniste.

La concurrence déloyale n'est pas seulement la faute de l'Europe mais également de l'État français qui est dans l'incapacité de réformer son économie : complexité des normes, impôts plus lourds notamment sur les droits de succession, effets de seuils, pression du droit social alors que le droit devrait être un facilitateur du développement économique.

- Défendre l'harmonisation fiscale et sociale pour retrouver une vraie convergence.

La défiance qui s'exerce à l'encontre de l'UE est notamment due à l'absence de convergence fiscale. Le système européen de TVA prévoit un encadrement des taux qui ne sont pas unifiés dans l'UE. Cet encadrement permet d'éviter les écarts trop importants. La même logique doit prévaloir pour l'impôt sur les sociétés.

Le problème est que la France n'est pas audible sur ce sujet compte tenu de son niveau de déficit public et de pression fiscale.

## DEBAT

### Composition de la liste Les Républicains

Plusieurs critères ont prévalu :

- 50% d'anciens eurodéputés et 50% de nouveaux,
- Exigence de compétences : Arnaud Danjean occupe la 3<sup>ème</sup> place sur la liste en raison de son expertise dans le domaine de la défense.

### Harmonisation fiscale et GAFAs

Trois réponses peuvent être apportées :

- Encadrer les taux d'impôt sur les sociétés sur le modèle de ce qui a été fait pour les taux de TVA et considérer comme une aide d'État déguisée un taux d'impôt sur les sociétés faible
- Ne pas pénaliser ceux qui créent de la valeur ajoutée : une réponse européenne est nécessaire pour créer une cohérence européenne,
- S'appuyer sur le droit de la concurrence européen pour limiter le pouvoir des entreprises privées par rapport aux États.

Il faut combattre la position dominante des GAFAs qui, de plus en plus, diversifient leurs activités. L'assiette d'imposition doit être modifiée pour l'adapter à la structure de leurs profits.

### Accès aux marchés publics

Il faut assumer une double préférence européenne et française et raisonner en « local » par défaut et « à l'étranger » par exception.

Cela se traduit par :

- Autoriser un appel d'offres à l'étranger seulement si l'appel d'offres européen a été infructueux,
- Réserver une part pour les PME dans les marchés publics.

### Détachement

Il faut procéder à une vraie révision. La révision intervenue en 2018 est insuffisante pour 3 raisons :

- Elle se limite à « travail égal, salaire égal » ; il faut ajouter « cotisations sociales égales »,
- La durée qui a été retenue (18 mois) ne correspond pas à la réalité,
- Il faut lier le bénéfice des fonds européens au respect des règles.

Le transport routier doit être inclus dans cette révision.

### Surtransposition

L'Europe n'est pas responsable de tous les maux. La France doit s'interdire de surtransposer, sauf circonstances exceptionnelles.